

V O T E P A R C O R R E S P O N D A N C E

Assemblées générales extraordinaire et spéciale
du jeudi 7 septembre 2017 à 10 heures
au siège social rue du Marais 31, 1000 Bruxelles

Bulletin de vote original à renvoyer par courrier, au plus tard **le vendredi 1^{er} septembre 2017**, à
UMICORE
M. B. Caeymaex
rue du Marais 31
B-1000 Bruxelles (Belgique)

Le (la) soussigné(e) ⁽¹⁾,

Propriétaire de

«Shares» ⁽²⁾
(quantité)

actions UMICORE, ayant son siège social rue du
Marais 31, 1000 Bruxelles

par le présent bulletin, **vote irrévocablement**, comme indiqué ci-après dans la case prévue à cet effet, sur les points de l'ordre du jour ci-après :

A. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR ET INSTRUCTIONS DE VOTE

Division des actions

Première décision

Proposition de décision :

- A dater du 16 octobre 2017, division de chaque action de la société en deux nouvelles actions de la société, de sorte qu'à compter de cette même date, le capital de la société sera représenté par 224.000.000 d'actions entièrement libérées, sans valeur nominale et représentant chacune 1/224.000.000 du capital. Dès lors l'assemblée générale décide de remplacer le texte de l'article 5 des statuts (« capital ») par le texte suivant : « *Le capital s'élève à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000). Il est représenté par deux-cent vingt-quatre millions (224.000.000) d'actions entièrement libérées et sans désignation de valeur nominale.* ». En outre et pour éviter toute confusion, en raison de cette division de l'action, les prix minimum et maximum par action dans le cadre de l'autorisation de rachat d'actions propres accordée par l'assemblée générale

extraordinaire du 25 avril 2017, seront divisés par deux, de sorte qu'ils seront respectivement 2 EUR et 37,5 EUR, à compter de la date de cette division de l'action.

POUR

CONTRE

ABSTENTION

Suppression des dispositions transitoires en matière de fractions d'actions

Deuxième décision

Proposition de décision :

- Suppression de l'article 24 des statuts (« *dispositions transitoires* »), qui contient encore des dispositions transitoires en matière de fractions d'actions. La division d'actions proposée sous le point précédent de l'ordre du jour aura en effet pour conséquence qu'il n'existera plus de fractions d'actions : les dernières fractions d'actions existantes, qui sont le résultat d'opérations de regroupement historiques, sont des demi-actions, qui deviendront des actions pleines après la division d'actions proposée. En conséquence l'article n'aura plus de raison d'exister et peut être supprimé.

POUR

CONTRE

ABSTENTION

Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire

Troisième décision

Proposition de décision :

- Remplacement du texte du 1^{er} paragraphe de l'article 16 des statuts (« *Convocation des assemblées générales* ») par les dispositions suivantes :
« *Une assemblée générale des actionnaires, dite « ordinaire », se tient chaque année, le dernier jeudi d'avril à dix-sept heures, au siège social de la société ou à tout endroit en Belgique désigné dans la convocation.* »

POUR

CONTRE

ABSTENTION

B. ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

ORDRE DU JOUR ET INSTRUCTIONS DE VOTE

Approbation de clauses de changement de contrôle

Première décision

Proposition de décision :

- Conformément à l'article 556 du Code des sociétés, approbation de l'article 12 de la convention de prêt (« *Schuldschein Darlehensvertrag* » / « *loan agreement* ») du 18 avril 2017 entre Umicore (en qualité d'emprunteur) et plusieurs établissements financiers (en qualité de prêteurs), qui autorise chaque prêteur à exiger le remboursement intégral (mais non partiel) de sa part du prêt à raison du montant nominatif augmenté, le cas échéant, des intérêts échus dans l'hypothèse où une personne ou un groupe de personnes agissant de concert acquerrait le contrôle d'Umicore.

POUR CONTRE ABSTENTION **Deuxième décision**Proposition de décision :

- Conformément à l'article 556 du Code des sociétés, approbation de l'article 8.10 du contrat de placement privé obligataire (« note purchase agreement ») (placements privés américains) du 17 mai 2017 entre Umicore (en qualité d'émetteur des obligations) et plusieurs investisseurs (en qualité de souscripteurs aux obligations), laquelle disposition autorise les détenteurs des obligations d'exiger le remboursement intégral des obligations non remboursées à leur valeur nominale (le cas échéant (en cas d'obligations échangées) après ajout ou déduction de respectivement la perte nette ou le bénéfice net, tels que définis sous la convention), augmentée des intérêts échus, dans l'hypothèse où 1) une personne ou un groupe de personnes agissant de concert acquerrait le contrôle d'Umicore, et 2) des critères spécifiques en terme de notation des obligations ne seraient pas respectés.

POUR CONTRE ABSTENTION

Fait à, le2017

Signature.....

NOTE IMPORTANTE :

Nous vous rappelons que ce bulletin de vote par correspondance sera pris en considération uniquement s'il est retourné à Umicore dans les délais requis et à condition que l'actionnaire se soit conformé aux formalités d'admission que sont l'enregistrement et la confirmation préalables telles que décrites dans la convocation.

Dans l'hypothèse où des actionnaires ont exercé leur droit d'ajouter des sujets à l'ordre du jour et/ou d'introduire des nouvelles propositions de décision, les bulletins de vote par correspondance reçus par la société avant la publication de l'ordre du jour complété restent valables pour les sujets y mentionnés. Cependant, les votes exprimés concernant des sujets à l'ordre du jour pour lesquels de nouvelles propositions de décision ont été introduites, ne seront plus valables.

En outre, les actionnaires ayant voté par correspondance ne pourront pas participer au vote aux assemblées générales avec les actions concernées.

¹ Le/la signataire du bulletin de vote par correspondance indiquera clairement ses nom (en lettres majuscules), prénom usuel et adresse. Si ces mentions figurent déjà sur le bulletin de vote, le/la signataire les vérifiera et les modifiera, si nécessaire.

² Umicore calculera le nombre de votes correspondant.